RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Rubson A1 joint et fissure blanc (2)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Masse de jointoiement acrylate

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
HENKEL FRANCE ADHESIVES
Rue du Vieux Pont de Sèvres 245
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

SDSinfo.Adhesive@henkel.com
Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):
La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Informations supplémentaires Contient: Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)); 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration ≥ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60	0,005- < 0,05 % (50 ppm- < 500 ppm)	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, Inhalation, H330	Skin Sens. 1; H317; C >= 0,05 % ===== M acute = 1	
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9 01-2120764691-48	0,0001- < 0,0015 % (1 ppm- < 15 ppm)	Aquatic Chronic 1, H410 Skin Corr. 1C, H314 Acute Tox. 2, Cutané(e), H310 Acute Tox. 3, Oral.e.aux.es, H301 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Aquatic Acute 1, H400 Skin Sens. 1A, H317	Skin Irrit. 2; H315; C 0,06 - < 0,6 % Skin Corr. 1C; H314; C >= 0,6 % Eye Irrit. 2; H319; C 0,06 - < 0,6 % Eye Dam. 1; H318; C >= 0,6 % Skin Sens. 1A; H317; C >= 0,0015 % ===== M acute = 100 M chronic = 100	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.
Balayer mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Maintenir les emballages fermés hermétiquement.
Stocker dans un endroit frais et sec.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 30 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Masse de jointoiement acrylate

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
dolomite 16389-88-1 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		0,9	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
dolomite 16389-88-1 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
dolomite 16389-88-1 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		7	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2022	FR DOEL
dolomite 16389-88-1 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 mai 2008	FR DOEL
dolomite 16389-88-1 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		10	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 mai 2008	FR DOEL
dolomite 16389-88-1 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		3,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2022	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		10	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 mai 2008	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		3,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2022	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		0,9	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières alvéolaires)]		5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 mai 2008	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		7	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date d'entrée en vigueur : 01 janvier 2022	FR DOEL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Poussières réputées sans effet spécifique (poussières totals)]		4	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Date effective: 01 Juillet 2023	FR DOEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Eau douce		0,00403 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Eau salée		0,000403 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Eau douce – intermittent		0,0011 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Usine de traitement des eaux usées.		1,03 mg/l				
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Sédiments (eau douce)				0,0499 mg/kg		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Sédiments (eau salée)				0,00499 mg/kg		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Terre				3 mg/kg		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Eau de mer - intermittent		0,000110 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Eau douce		0,00339 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Eau salée		0,00339 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Usine de traitement des eaux usées.		0,23 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Sédiments (eau douce)				0,027 mg/kg		
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Sédiments (eau salée)				0,027 mg/kg		
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Terre				0,01 mg/kg		
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Eau (libérée par intermittence)		0,00339 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,81 mg/m3	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,966 mg/kg	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,2 mg/m3	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,345 mg/kg	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,04 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,04 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,09 mg/kg	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,11 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Protection des mains:
Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré	Pâte
Couleur	blanc
Odeur	spécifique
État	solide
Point de fusion	0 °C (32 °F)

Température de solidification	Non applicable, Le produit est un solide.
Point initial d'ébullition	100 °C (212 °F)
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit est un solide.
Point d'éclair	Non applicable, Le produit est un solide.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, Le produit est un solide.
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 %; Solv.: Eau)	7,5 - 9,5
Viscosité (cinématique)	Non applicable, Le produit est un solide.
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable Mélange
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	23 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	1,65 - 1,75 g/cm3
Densité relative de vapeur:	Non applicable, Le produit est un solide.
Caractéristiques de la particule	Non applicable Non applicable, le mélange est une pâte.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	LD50	490 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	LD50	66 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	LD50	87,12 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	LC50	0,4 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	LC50	0,171 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	modérement irritant	4 h	lapins	EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	Corrosif	3 h	lapins	EPA OPP 81-4 (Acute Eye Irritation)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	non spécifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	positive without metabolic activation	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	douteuse	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		EPA OPP 84-2 (Mutagenicity Testing)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	positif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	not applicable		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	négatif	oral: non spécifié		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	négatif	oral : alimentation		Drosophila melanogaster	OECD Guideline 477 (Genetic Toxicology: Sex-linked Recessive Lethal Test in Drosophila melanogaster)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		rat	EPA OPP 84-2 (Mutagenicity Testing)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	2 y daily	rat	mascilin/féminin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	NOAEL P 112 mg/kg NOAEL F1 56,6 mg/kg NOAEL F2 56,6 mg/kg	Two generation study	oral : alimentation	rat	EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	NOAEL P 30 ppm NOAEL F1 300 ppm NOAEL F2 300 ppm	Two generation study	oral : eau sanitaire	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	NOAEL 150 mg/kg	oral : gavage	28 days daily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	NOAEL 69 mg/kg	oral : alimentation	90 days daily	rat	EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	NOAEL 16,3 mg/kg	oral : eau sanitaire	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	NOAEL 0.34 mg/m3	Inhalation : aérosol	90 d 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	NOAEL 2,625 mg/kg	dermique	90 d 6 h/d	rat	EPA OPP 82-3 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	LC50	2,15 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	NOEC	0,21 mg/l	30 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 215 (Fish, Juvenile Growth Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	LC50	0,22 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	NOEC	0,098 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	EC50	0,12 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	NOEC	1,2 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	NOEC	0,0036 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	0,1087 mg/l	24 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC10	0,0264 mg/l	24 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	NOEC	0,00064 mg/l	48 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	EC50	0,0063 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	23 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	EC20	0,97 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	42,1 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	biodégradable de façon inhérente	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	6,62	56 Jours		non spécifié	autre guide
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	3,6			Calcul	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	0,7	20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	> -0,71 - 0,75	20 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Mélange d' isothiazolinone (C(M)IT/MIT (3:1)) 55965-84-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
080410

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

N° tableau des maladies professionnelles:	25
	65
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés